

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-14

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	1 313 349
Livre et industries culturelles	0	799 992
TOTAUX	0	2 113 341
SOLDE	-2 113 341	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, cet amendement procède à une minoration de 2 113 341 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Médias, livre et industries culturelles ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 1 313 349 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Presse et médias » ;
- une minoration de 799 992 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Livre et industries culturelles ».